

---

Diffusion immédiate

Saint-Ubalde, le 17 mars 2020

En raison des mesures prises en lien avec la **COVID-19 (CORONAVIRUS)**, prenez note que le bureau municipal est désormais fermé au public, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les employés seront sur place, alors vous pouvez nous contacter par téléphone au **418 277-2124** ou par courriel à [info@saintubalde.com](mailto:info@saintubalde.com)

Nous vous demandons de prévoir à l'avance vos demandes de permis et de communiquer avec l'inspecteur municipal afin de connaître la procédure à suivre.

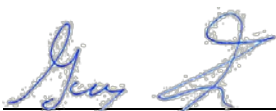
Si vous avez des documents à déposer, une boîte blanche à cet effet est située à l'extérieur de l'édifice, près de la porte d'entrée.

En ce qui concerne les paiements de taxes, vous pouvez les effectuer via votre institution financière ou nous faire parvenir un chèque.

Nous vous rappelons qu'à la suite des directives gouvernementales, **TOUS** les édifices municipaux sont **FERMÉS AU PUBLIC**.

Nous sommes conscients de tous les inconvénients causés par ces mesures et vous remercions pour votre collaboration.

Nous vous tiendrons au courant le plus rapidement possible de tout nouveau développement concernant les activités municipales.



---

Guy Germain, maire

# PANDÉMIE DE COVID-19

Extrait du document [fil-information.gouv.qc.ca](http://information.gouv.qc.ca) en date du 16 mars 2020 :

## CONSIGNES DE LA SANTÉ PUBLIQUE À RESPECTER

Le premier ministre a appelé l'ensemble de la population à respecter les consignes et les mesures d'hygiène de la santé publique :

- Garder ses distances les uns des autres : demeurer à un mètre les uns des autres, à deux mètres si l'on a des symptômes ;
- Se laver les mains régulièrement avec du savon ou un désinfectant à base d'alcool;
- Tousser dans son coude ;
- Restez chez soi autant que possible, en se déplaçant seulement pour l'essentiel ;
- Éviter les rassemblements, même les moins grands ;
- **Se placer en isolement volontaire pour une période de 14 jours lors d'un retour de voyage à l'étranger.**

## PROTÉGER NOS PERSONNES ÂGÉES

Le premier ministre François Legault a réitéré la recommandation selon laquelle les personnes âgées de 70 ans et plus doivent demeurer chez elles autant que possible. Les visites dans les hôpitaux et dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée, ressources intermédiaires, ressources de type familial, et résidences privées pour aînés sont également interdites.

M. Legault a toutefois précisé que les gens peuvent sortir pour prendre une marche et que les visites pour des raisons exceptionnelles, par exemple si un de nos proches à un rendez-vous médical important ou est en fin de vie, doivent être tolérées.

## LIENS UTILES

Ligne d'information du gouvernement du Québec destinée à la population sur la COVID-19, du lundi au vendredi de 8h à 18h : 1 877-644-4545

Ligne d'information du gouvernement du Canada destinée à la population sur la COVID-19 : 1 833-784-4397